

**UN ESSAI D'ÉCONOMIE DIRIGÉE  
LA POLITIQUE DU PRINCE  
HONORÉ V DE MONACO  
(1815-1841)**

**Par M. B. NOAT**

C'est seulement depuis 1863, après la création et le lancement du Casino de Monte-Carlo et de ses annexes, que la principauté de Monaco est devenue un pays riche, brillant, prospère. Et ce n'est point selon les lois normales de l'Économie que s'est opéré ce changement. C'est par l'artifice de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers. Sans les transformations apportées par les clauses du contrat passé entre le Prince Souverain et la Société de Monsieur François Blanc, Monaco et son territoire fussent restés un pays aride, pauvre, et sa population stationnaire eut continué à végéter.

## **MONACO A LA FIN DU 18e SIECLE**

D'après les voyageurs, et les archives du 18e siècle, nous savons qu'en ce temps là, la principauté de Monaco se composait du rocher fortifié où était le palais princier, de quelques rues étroites dont les habitants sortaient chaque matin avec leurs bêtes de somme pour aller cultiver leurs maigres terres. En face, une quinzaine de quartiers n'offraient qu'un sol rocailleux où les cultures se faisaient en terrasses. Dans quelques coins favorisés on trouvait des citronniers, oliviers, figuiers. Du Coté des Moulins, le chemin était bordé de quelques maisons de campagne. Plus à l'est, les terroirs de Roquebrune et de Menton (qui firent partie de la Principauté jusqu'en 1848) étaient plus fertiles, avec des jardins et des vergers d'oliviers et d'agrumes.

Le climat est inconstant; la sécheresse est permanente et les gelées ne sont pas rares l'hiver. Les récoltes sont souvent perdues. La quantité moyenne de grains récoltés était dérisoire : 25 hectolitres de froment et d'orge alors qu'il en fallait 1.500 pour la consommation normale. De tout temps il a fallu importer les grains, les légumes, les bestiaux. En échange on exportait des citrons, surtout ceux de Menton, et de l'huile quand il y en avait assez.

Ce problème du déficit alimentaire et par suite le problème social étaient à cette époque-là facilement résolus : les Princes étaient fort riches et pouvaient consacrer une partie de leurs immenses revenus à améliorer le sort de la population.

La fortune des Princes de Monaco provenait très anciennement, de la valeur stratégique du rocher, tour à tour au service, moyennant finance, de Gênes, de l'Espagne, de la France. Cette position maritime avait aussi valu aux Princes le privilège de percevoir un péage sur tous les navires qui passaient en vue des et-tes : ce fut le fameux "droit de mer" qui dura jusqu'en 1792 et rapporta jusqu'à 84.675 livres (en 1781).

Les biens personnels du Prince comportaient à Monaco même: le Palais et plusieurs immeubles; le domaine de la Condamine, le château neuf à Menton et à Roquebrune, il avait le Cap-Martin, le val Gorbio, l'herbage, les moulins à huile et à farine, les fours. Le privilège de frapper monnaie avec libre circulation à l'étranger procurait au Prince jusqu'à 24.000 livres par an. Enfin les archives montrent ce que rapportèrent en 1781 les produits de la Régie :

- Port de Monaco	16.988 livres de recettes
- Gabelle du pain	2.809
- Gabelle du vin	11.312
- Nouveau droit	632
- Eau de vie à Monaco	250
- Huile au détail	1.148
- Tabac - cartes - pipes	11.846
- Gabelle du sel	2.735
- Boucherie - Bureau de Menton	1.976
- Moulins de Menton	4.825
- Fours banaux	2.774
- Droits de Roquebrune	773
- Moulins de Roquebrune	522
- Hôtellerie	50
- Condamine	1.714
- Auberge	100
- Herbages	1.743
- Eau de vie de Menton	112
- Moulins à huile	20.514
- Passeports	1.986
- Grand Pré	<u>233</u>

TOTAL : 138.242 livres.

Les biens du Prince de Monaco étaient bien plus considérables en France qu'à Monaco. Depuis le traité de Péronne en 1641, le Prince (en compensation de ce qu'il avait perdu en Espagne et en Italie) percevait les revenus du duché de Valentinois, avec des droits de péage du marquisat des Baux et de la seigneurie de St. Rémy; du comté de Carladès, en Auvergne. En 1784 les revenus du duché se montaient à 150.000 livres; ceux du marquisat à 35.000, et ceux du comté à 28.000 livres.

Et les princes de Monaco avaient beaucoup accru leurs revenus par des mariages. Ainsi rentrèrent dans leur domaine la seigneurie de Matignon, la baronnie de St. Lô, le comté de Thorigny en Normandie (110.000 livres de revenus); la terre de Volmont (90.000 livres); deux hôtels à Paris, rue de Varennes; et la plus grande partie de l'héritage laissé par le cardinal de Mazarin à sa nièce Hortense Mancini, dont la descendante épousa en 1777 le futur prince Honoré IV (Le duché de Mazarin, le duché de Mayenne; les terres d'Alsace, et le marquisat de Curilly, - en tout 200.000 livres de rente).

Cette immense fortune permettait aux princes de Monaco de mener une vie fastueuse, tant à Monaco, qu'à Paris ou en Normandie. IL Monaco ils pratiquèrent une politique de grands travaux et y entretenirent de très nombreux fonctionnaires et serviteurs. Ils installèrent des fabriques de savon, de tabac, de monnaie.

Ainsi ils distribuaient dans la principauté de grandes sommes d'argent qui procuraient à la population de quoi subvenir aux besoins indispensables, et notamment les denrées, blé, viande, vin, huile, que le terroir ne pouvait pas produire.

En 1778, il y avait 1544 habitants à Monaco; 2801 à Menton; et 520 à Roquebrune, soit un total de 4.865.

Par décret de la Convention du 13 janvier 1793, la Révolution française destitua et déposséda les princes de Monaco, annexa le Principauté et la joignit au Comté de Nice pour former le département des Alpes-Maritimes, où la législation nationale fut appliquée comme

ailleurs (loi du maximum, dévaluation de la monnaie etc.). La vie économique à Monaco flat d'autant moins normale que le blocus des côtes était effectif.

Le traité de Paris de 1814 restitua le Comté de Nice à la Savoie, et la Principauté aux Grimaldi, en y conservant à la France ses droits de protectorat; mais le traité de Vienne, après Waterloo, substitua la Sardaigne à la France dans ses rapports avec Monaco. En principe, le nouveau prince régnant devait être Honoré IV, qui malade et impotent confia la gérance de Monaco à son frère Joseph lequel eut des démêlés avec le prince Gabriel-Honoré, son neveu. Le Conseil de famille publia le 23 février 1815 une proclamation en faveur du neveu, fils d'Honoré IV, qui devint dès lors prince souverain sous le nom d'Honoré V.

## **PRESENTATION**

Le nouveau prince avait 37 ans, étant né le 13 mai 1778 à Paris, où il fut élevé par des précepteurs qui lui donnèrent une éducation classique. Il fut un élève courageux et travailleur". À 20 ans, il s'engagea au 23<sup>e</sup> Régiment de chasseurs à cheval. Il fut grièvement blessé à Hohenlinden en 1800; puis, de nouveau en 1807, à Gudstadt, où il reçut la légion d'honneur. Ses blessures le firent inapte aux armées et il devint écuyer de l'impératrice Joséphine. Il avait été un observateur attentif des événements politiques, et avait assimilé les enseignements de l'Économie politique née avec les Physiocrates.

Comme il avait souffert des dissentiments qui rompirent l'union de ses parents, il ne fut jamais attiré par le mariage, et bien qu'il eût une haute idée de la femme et du foyer, il resta célibataire. Il était simple d'allure, hostile au faste, indifférent, et même dur de sentiment. Il avait le gant de l'activité, et de l'autorité. Jaloux de ses droits, il se plaisait cependant aux idées réformatrices et humanitaires. Il connaissait les réformes de Turgot; il avait lu Malthus dont il parle dans ses écrits; et aussi Fourier qu'il cite, et encore Saint-Simon. Meticuleux et ordonné, il savait l'utilité des relations avec les Puissants, et sut toujours garder la protection de Louis XVIII. Il fut un tenant du "despotisme éclairé" dont l'Europe de 1815 donnait encore quelques exemples (Danemark, Suède, Toscane). Il y avait en lui un ensemble disparate d'influences souvent contradictoires qu'on retrouve dans la plupart des personnages de cette époque de transition et de transformation.

## **HONORE V AU POUVOIR**

Eh prenant possession de son trône, le nouveau prince se trouvait en présence, à Monaco, d'une situation complètement bouleversée, et dominée par trois faits :

1°- le protectorat sarde succédait au protectorat français, (et s'efforça tout de suite de détacher Menton et Roquebrune de Monaco).

2°- les progrès techniques dans les transports, dans la guerre, etc. enlevaient au rocher de Monaco toute sa valeur stratégique.

3°- les princes de Monaco étaient ruinés : tous leurs biens monégasques avaient été séquestrés et vendus par la Révolution française. Les biens de Paris, de Normandie, de Veinant etc. d'abord séquestrés furent rendus par le Consulat en 1802, mais les Princes avaient dû, pour vivre, faire des dettes que la vente des biens ne paya qu'en partie. (Honoré IV ne put léguer à son fils que la Principauté toute nue). Les indemnités promises d'abord par Paris, ensuite par Turin ne furent jamais versées.

## MONOPOLES

Dans l'immédiat, le problème des subsistances fit le plus important pour Honoré V. Alors que, précédemment, la France ouvrait à Monaco un crédit de 25.000 charges de blé, et aussi de légumes, et de cuirs, la Sardaigne n'exporta rien vers le Rocher. Il fallait pour les 5.100 habitants environ 1.500 hectolitres de blé. Après un essai malheureux avec un marchand monégasque, le Prince mit en place un système qui allait durer jusqu'à la fin de son règne : après avoir "nationalisé" dès 1616, les moulins de la vallée du Carel, le Prince conclut un traité avec un négociant marseillais, Jacques Chappon, qui s'engageait à approvisionner de farines la Principauté. En échange, le Prince mettait à sa disposition les quatre moulins nationalisés et lui accordait le monopole de la fourniture des blés et farines avec le droit exclusif d'en faire le commerce. Le Prince fixait le prix de la farine à livrer aux boulangers, ainsi que le prix du pain. L'ordonnance du 20 février 1817 qui donne force de loi à ce traité, portait en son article 1er : à compter du 1er mars, il ne pourra être introduit de blé dans la Principauté, si ce n'est pour le compte de notre munitionnaire." Le Prince écrivait le 22 janvier 1824 que "l'installation d'un munitionnaire général devait assurer une grande sécurité dans l'approvisionnement, une mouture supérieure à celle des pays voisins, une confection de pain excellent; des prix en rapport avec les contrées environnantes; l'usure que pratiquaient les anciens négociants et boulangers devait être supprimée; du travail enfin devait être donné aux marins". De ces objectifs, aucun ne fut atteint. Pendant les 24 années que dura le monopole confié à Monsieur Chappon, des plaintes ne cessèrent de s'élever : on prouva, en criblant le contenu des sacs, que des blés avariés ou mélangés à l'ivraie étaient moulus. En 1817, 400 personnes furent intoxiquées. Quant au prix du pain de "bonne qualité", il resta plus élevé à Monaco qu'à Nice ou à Vintimille. Le munitionnaire fut haï et le Prince perdit de sa popularité.

Pour l'abatage et la vente de la viande, le Prince décida la création d'un privilège exclusif, et fixa les prix, d'ailleurs assez bas. Mais les bouchers vendaient alors de la viande de mauvaise qualité, et, en 1833, le monopole fut supprimé. Tout individu put abattre du bétail en payant un droit. La qualité de la viande était contrôlée et le prix de vente fixé par le Prince.

À partir du 17 juin 1815, n'importe qui put introduire du vin, avec une permission de débarquement et en acquittant un droit. Le prix était cependant fixé par les autorités.

## AGRICULTURE

Le deuxième aspect de la politique du Prince fut le développement de l'agriculture. Il organisa d'abord l'arrosage des parcelles : "une juste répartition des eaux", de Juin à Septembre, fut confiée au corps des carabiniers. (Il en coûtait 3 sels par heure à Monaco, et 5 sols à Menton). Honoré V augmenta la surface cultivable au-dessus de Menton. Il fit amender le sol avec de la chaux en poudre; il interdit d'abattre les arbres. Les troupeaux de chèvres durent être remplacés par des brebis. La culture des agrumes et la production d'huile furent strictement réglementées. La peine de réclusion, ou de carcan, fut édictée contre ceux qui "abattaient, écorneraient ou mutileraient les oliviers, citronniers et orangers", car les fruits et l'huile étaient les seules marchandises à exporter, donc essentiels à l'économie monégasque. Un Comité officiel fixait le prix des citrons et la cueillette était réglementée en détail ainsi que le transport. Les olives ne pouvaient être triturées que dans les moulins nationaux (ce qui amena souvent une mauvaise qualité du produit).

Alors que les premières années du règne, les récoltes furent souvent perdues, à cause des gelées ou du vent, les circonstances climatiques furent meilleures à partir de 1830: en 1831, la production à Menton fut de près de 20 millions de fruits, et en 1832, 14 millions de fruits furent vendus.

Les années de récolte ordinaire, la balance s'établissait à peu près ainsi: importations (surtout du blé, vin, viande et des vêtements) 765.400 francs. Exportations (huile et citrons): 379.000 francs. Déficit: 386.400 francs (à envoyer à l'étranger).

Le Prince saisissait très bien le problème; il écrivait en 1816: "On ne peut faire le bien de la Principauté qu'autant qu'on trouvera le moyen de diminuer l'exportation du numéraire et de distribuer entre les pauvres le produit de la main d'œuvre que vous ne cessez de porter aux étrangers: c'est là tout le secret de votre misère. J'espère qu'il deviendra celui de votre prospérité".

## INDUSTRIALISATION

"Grâce au système d'industrie", écrivait Honoré V le 30 avril 1819, "nous pouvons combattre les intempéries de saisons, les irrégularités du commerce des citrons et des huiles, et occuper une population qui, sans secours, finirait par tomber dans une misère complète".

Il fit d'abord exploiter une mine de charbon (qui était pratiquement à ciel ouvert) dans la montagne de Roussignolle au-dessus de Roquebrune. Et il envoya de Paris des fours spéciaux pour enlever l'odeur de soufre de ce charbon. Mais la population ne s'en servait pas volontiers; les ouvriers de la mine étaient incapables et paresseux. Finalement l'exploitation ne fut continuée que pour occuper une dizaine d'habitants.

Il créa ensuite un atelier de cotonnades qui peu à peu devint prospère, et qui fut "protégé" par l'interdiction d'importer toute espèce de tissus ne coton. Les tissus en magasin des commerçants devaient être estampillés par la manufacture du Prince, qui essaya de conquérir des marchés à l'extérieur. Par suite de l'atonie du directeur les exportations furent insignifiantes (151 francs à Rome en 1824...). Déficitaire au début, la manufacture eut des bilans positifs de 1820 à 1825 : bénéfice net d'environ mille francs par an. Or, le Prince avait investi 90.000 francs dans l'affaire. Le nombre d'ouvriers et employés avait d'ailleurs beaucoup baissé : 60 au lieu de 250 au début. Cet échec fut imputable en partie à l'incompréhension des ouvriers inexpérimentés qui, en Mars 1824, brisèrent les machines de tissage; en partie à une direction défectueuse; en partie à l'opposition constante des négociants en tissus de Menton; et enfin, à la crise économique de surproduction en Europe.

Pour remédier à la mévente des citrons, Honoré V fit distiller le marc de citron laissé par la presse. Il fit employer le jus à faire de l'acide citrique transformé par réaction sur la chaux en citrate de chaux. Puis le Prince fit distiller des plantes aromatiques, et aussi les fleurs d'oranger mais les produits étaient de mauvaise qualité.

Honoré V ouvrit un atelier de dentelles qui employa 20 à 30 indigentes et dont les recettes couvraient à peu près les dépenses. Le Prince installa de plus une fabrique de tresses de paille employa 30 à 40 ouvrières avec un rendement convenable. Mais la fabrique de chapeaux créée en 1825 avec 24 ouvrières fut un échec, et le Prince dut combler les déficits annuels de 2 à 3.000 francs avec ses revenus personnels. Il ne réussit pas mieux avec un atelier de menuiserie qui fut vite réduit à 2 ouvriers.

Honoré V ne se contenta pas d'être le plus important industriel du pays: il encouragea aussi l'entreprise privée en accordant des privilèges exclusifs aux industriels: l'usine de vermicelles (3 ouvriers) équilibra ses recettes et ses dépenses. La verrerie fondée à Roquebrune put fabriquer jusqu'à 2.400 bouteilles par jour. Le capital investi, 30.000 francs, fut souscrit par les notables de Monaco. Une fabrique de tuiles, et des fours à chaux furent installés près de la mine de Roussignolle pour en utiliser le charbon. À Roquebrune également furent exploitées cinq carrières de marbre.

Au total, l'industrialisation permit l'emploi de 250 personnes. À la manufacture, les salaires allaient de 18 à 20 sous par jour (pour les filles); de 12 à 13 sous pour "les hommes paresseux", les chefs de travaux touchaient 300 francs par an auxquels s'ajoutaient 200 francs de gratifications si les produits étaient de bonne qualité à l'atelier de paille, les ouvrières recevaient 9 francs par tresse, qui demandait 25 jours de travail, soit à peu près 8 sous par jour. La contremaîtresse avait 20 sous par tresse. A l'atelier de dentelles les enfants gagnaient entre 4 et 8 sous par jour; les couseuses de la fabrique de chapeaux percevaient de 25 à 50 centimes par jour; les défileuses de 15 à 40 centimes.

En regard de ces salaires voici quelques prix de denrées: le pain de moyenne qualité coûtait 3 sous la livre; la viande entre 4 et 7 sous la livre; un costume, de 7 à 8 francs. Un ouvrier au salaire journalier de 18 sous pouvait donc acheter 3 kilos de pain chaque jour, ou 1 kg 500 de viande...

### **ATELIERS NATIONAUX ET ASSISTANCE**

Le deuxième procédé par lequel le Prince fournit du travail aux habitants de la Principauté fut l'ouverture de chantiers, auxquels pouvait participer la partie la plus pauvre de la population.

L'ordonnance du 2 décembre 1817 créa 2 "ateliers de charité": 1 à Monaco et 1 à Menton, avec 10 hommes et 20 femmes chacun. Les salaires étaient de 10 sous par jour pour les hommes et de 5 sous pour les femmes. Les travaux à effectuer furent la route de Monaco à Menton; le défrichement des bois de Monti; la digue du Carel; le début de la route de Menton à Sospel.

Outre l'hôpital existant déjà, le prince fonda un hôtel-Dieu de 10 lits. Pour les indigents, il institua l'assistance judiciaire, et fit fabriquer du pain à un sou la livre. La création d'une caisse de secours à Menton et la distribution des soupes économiques fit l'objet de l'ordonnance du 16 décembre 1816. (Les billets donnant droit à une soupe étaient délivrés aux souscripteurs-actionnaires de la Caisse de secours, en proportion du contingent financier fourni). Plus tard tous les citoyens de Monaco ayant des revenus assurés furent obligés de verser des contributions, et avec cet apport put être créée la "Maison de secours" de Monaco qui eut un grand succès : elle distribuait non seulement les soupes et des vêtements, mais encore des sommes d'argent. Et 1838 de semblables maisons de secours furent fondées à Roquebrune à Menton. Ainsi fut à peu près supprimée la mendicité.

### **LA FISCALITE**

Ruiné par la Révolution française, le Prince qui, célibataire, vivait très modestement (avec 2 domestiques) ne pouvait plus comme ses prédécesseurs verser une part de ses revenus personnels pour faire vivre la Principauté. Il dut établir un système fiscal assez dur. Une série

d'ordonnances de 1815 à 1818 établirent des droits sur l'importation et l'exportation des différents produits : blé, et autres grains; raisin, vin, eaux de vie, huile; citrons, oranges; bestiaux et abatage de la viande, sel, tabac, pipes, cartes à jouer; des droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèques. Le Prince se réserva la vente de la farine, du plomb et des poudres; il rétablit le droit féodal de banalité pour ses moulins à huile. Pour l'année 1827, le total de ces produits "budgétaires" s'éleva à 167.425 francs.

La Trésorerie était à l'aise, mais pour augmenter le numéraire et faciliter les relations commerciales extérieures, le Prince décida de battre monnaie : le 7 mars 1837, il concéda à Monsieur Cabanis pour 3.6.9 ou 12 ans "l'autorisation avec privilège exclusif de frapper monnaie". Les ateliers furent installés dans les magasins du Palais. Le concessionnaire avait à verser au Prince une redevance annuelle qui devait s'élever à 50.000 francs à partir de 1841. Son bénéfice était de 5 à 6 centimes par pièce (on pouvait frapper 500 pièces par heure). Cette monnaie était de bon aloi et fut, pendant un an, acceptée par Paris. Mais certaines attaques décidèrent le ministre des Finances à déclarer que la monnaie monégasque n'avait pas cours en France. Il y eut une plainte contre Monsieur Cabanis auprès du Tribunal de la Seine qui la rejeta, et valida le raisonnement du Prince de Monaco. Mais le discrédit subsistait et l'atelier de Monaco fut fermé.

Si la politique fiscale du Prince lui valut d'appréciables ressources, la population en souffrit beaucoup : les cultures étaient l'objet de mesures vexatoires; le négoce était paralysé (Une récolte moyenne de citrons, d'oranges, de vin et d'huile donnait dans la Principauté le produit net de 638.000 francs qui était frappé de 216.000 francs de taxes, gabelles, passeports, etc., de sorte que l'impôt excédait le tiers du revenu).

## **LES RESULTATS D'UN REGNE**

"Je n'épargnerai ni fortune ni fatigue ni privations pour assurer la prospérité de la Principauté" écrivait Honoré V le 28 octobre 1820. Il est de fait qu'il fit d'importants sacrifices personnels, et vécut souvent en Normandie dans la position du plus obscur particulier dans le fond d'une campagne". Il s'occupait des innombrables doléances qu'il recevait (plus de 3.000 pétitions ont été retrouvées) et s'efforçait d'améliorer l'Administration et l'Économie. Mais il n'y réussit pas. Tout le monde le critiquait; des libelles circulaient; des troubles éclatèrent en 1817, et à Menton surtout en 1821, après la gelée catastrophique de 1820. Et en 1837, des jeunes gens crièrent: "Vive la République ET Vive la France " (l'un d'eux fut tué par la police sarde). Les plus grands griefs contre le Prince étaient le maintien du monopole des blés et farines; la réunion des biens communaux au Domaine et l'absence de toute liberté politique et économique.

Les fautes personnelles du Prince furent de rester inspiré par la Sainte-Alliance, la solidarité des monarques tout en essayant d'appliquer des idées "évoluées" et de tenter une industrialisation artificielle. Sa politique fut toujours éloignée des réalités de la principauté, où il ne résidait pas, (il vivait à Paris, puis en Normandie), et où les rivalités et l'incapacité des fonctionnaires gâchaient tout.

D'autre part, trois raisons s'opposèrent à la réussite du "dirigisme" d'Honoré V : 1°- les conditions naturelles défavorables à l'agriculture (sol et climat), et l'exiguïté de l'État; 2°- le manque de matières premières et de main-d'œuvre qualifiée; une industrie ne pourrait pas s'implanter et vivre là; 3° les aspirations libérales qui se développaient, surtout à Menton où les intrigues sardes poussaient à la sécession.



Aussi, le prince Florestan, successeur d'Honoré V, en 1841, abolit tout le système politique, fiscal et économique de son prédécesseur, ce qui d'ailleurs ne suffit pas pour amener une amélioration sociale.

Honoré V avait refusé d'établir chez lui les jeux, ne voulant, disait-il, causer la ruine de personne. Cependant pour un petit État aussi artificiel que Monaco, privé des ressources économiques ordinaires, la prospérité ne pouvait provenir que de moyens artificiels - le miracle du Casino - ainsi qu'on le comprit et le réalisa à partir de 1863.

Sur une plus large échelle, avec un meilleur terroir, et une population plus importante, il est probable que les qualités d'intelligence, de ténacité d'Honoré V eussent réussi dans la politique de réformes en peut d'autant mieux le croire qu'il avait, avec succès, mis sur pied en Normandie un système d'assistance sociale bien compris (pour l'époque).

Car Honoré V e été un Personnage double, et même triple. S'il n'a pu, à Monaco, que maintenir sa Principauté, et sa souveraineté (ce qui ne fut pas un mince mérite), il a eu ailleurs des aspects et des activités fortes divers, et fort intéressants.

### **UN GENTILHOMME PHILANTROPE**

A Paris, Honoré V, en sa qualité de duc de Valentinois, sièges à la Chambre des Pairs de France, où il eut des interventions remarquées et une action continue (sur les pouvoirs judiciaires; l'immunité parlementaire; l'évaluation des biens par le revenu (qu'il combat); sur la presse périodique; sur le colonisation, à propos de l'Algérie, etc.).

En Normandie, cil il possédait encore des propriétés, Honoré V voulut appliquer les idées qu'il exposait dans son livre "Du paupérisme en France et des moyens de le détruire". Il y discute les thèses de Malthus, de Fourier, de Saint-simonisme et toutes les initiatives de l'époque pour les associations; les colonies; les phalanstères etc. Il se préoccupe surtout des infirmes, des inaptes, des chômeurs, de toute cette population sans travail accrue par le machinisme qui se développe. Et, à partir de 1838; il met sur pied, dans la Manche et le Calvados une entreprise concrète pour éteindre le paupérisme. En partant de l'agriculture (comme les Physiocrates et Fourier), il organise une grande ferme d'essai (50 hectares de culture avec cent personnes) et cent petites fermes coordonnées: on y pratique la culture en quatre assolements (blé, trèfle, légumes, avoine) avec un matériel perfectionné et des graines sélectionnées. Une contribution de 2 à 160 francs est versée par les souscripteurs qui nomment un Comité directeur chargé de recenser, classer et employer les "pauvres" dont la nourriture est assurée par les propriétés qu'ils cultivent, et dont les possesseurs ont ainsi de meilleures et plus importantes récoltes. Le réseau s'étendit sur 23 communes, et une communication, après enquête sérieuse, à l'académie des Sciences morales et politiques, constata le succès en 1841, année de la mort d'Honoré V, qui avait rédigé son épitaphe ainsi "Ci-gît qui voulut faire le bien..."

Le maire de Thorigny, dans le "Journal de la Manche" du 27 août 1841, rendit hommage à ce qu'il y avait "d'humain, de moral et de civilisateur dans la pensée du Prince"